

CANADA
Rapport national à la CDD-16/17
Profil thématique : Terre

Préface

Il est essentiel de garantir la durabilité des ressources en sols au Canada pour avoir une économie saine et durable qui soutient des collectivités en sécurité et prospères. Les administrations provinciales et territoriales exercent leurs droits sur les ressources de leur territoire, et elles sont donc principalement en charge de la gestion et de la protection des ressources en sols. Cela comprend les lois et règlements sur la planification de l'utilisation des terres, qui déterminent comment les parcelles de terrain sont utilisées ou aménagées. Certains domaines liés à la terre relèvent cependant de la compétence fédérale, y compris les Premières nations. L'agriculture, la santé et l'environnement sont des secteurs de compétence partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux. L'intendance des ressources en sols exige la coopération et la collaboration entre les deux ordres de gouvernement, les Autochtones et les propriétaires de terres privées. Les administrations municipales ont aussi un rôle à jouer dans l'intendance des terres, les gouvernements provinciaux leur ayant attribué le pouvoir de prendre des décisions en matière de planification de l'utilisation des terres.

Le gouvernement fédéral axe en général ses activités liées aux ressources en sols sur la recherche, la compréhension et le travail avec des partenaires pour protéger et conserver les ressources, mais il ne réglemente pas la gestion ou l'utilisation des terres. Pour la plupart des activités liées à la terre, le gouvernement fédéral travaille avec ceux qui gèrent directement les ressources et maintiennent la productivité économique à long terme. Voici un exemple remarquable de cette approche : l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a été créée en 1935 pour rétablir les secteurs en sécheresse et en érosion dans les Prairies. L'ARAP est chargée d'élaborer et de promouvoir des systèmes de production agricole qui améliorent la sécurité économique et environnementale.

Le Canada reconnaît le rôle des systèmes d'utilisation et des pratiques de gestion des terres pour la durabilité de l'économie des ressources en sols et afin de répondre aux attentes grandissantes des consommateurs au sujet de la sécurité et de la qualité des produits tirés de la terre et fabriqués en sol canadien. Voici des exemples d'interventions et d'initiatives canadiennes qui soutiennent et améliorent l'exploitation durable des terres.

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Planification de l'exploitation des terres et mise en valeur de celles-ci avec la participation de tous les acteurs, y compris les Autochtones et les personnes sans terre; renforcement du rôle des régimes d'administration foncière |
|---|

Des processus d'exploitation et de planification inclusifs sont nécessaires pour que tous les Canadiens bénéficient de l'exploitation des ressources. Il est vital à cette fin que les Autochtones qui habitent sur une terre soient entièrement engagés dans la planification des ressources.

La *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* (LGTPN) du Canada est un accord sectoriel de régie qui constitue une importante assise vers l'autonomie gouvernementale des collectivités des Premières nations au Canada. Cette initiative d'une administration publique à l'autre donne aux Premières nations participantes l'occasion d'établir leur propre régime de gestion de leurs terres et ressources et de prendre davantage de décisions à l'échelon local.

L'initiative permet aux Premières nations de prendre des décisions administratives et opérationnelles en temps opportun et d'accélérer le progrès dans des secteurs comme l'expansion

économique. Elle permet aussi aux Premières nations d'adopter et d'appliquer des lois logiques sur la protection et la gestion de l'environnement.

La planification et l'aménagement du territoire en consultation constituent aussi une priorité de l'aménagement forestier. Selon le Conseil canadien des ministres des forêts, la portée de la consultation avec les Autochtones en planification de l'aménagement forestier et en élaboration de politiques et de lois liées à l'aménagement forestier indique la volonté des secteurs de compétence au Canada de donner aux Autochtones l'occasion de participer davantage à l'aménagement forestier durable, tout en respectant les droits des Autochtones et les traités. L'industrie forestière a aussi franchi des étapes positives dans la plupart des secteurs de compétence pour consulter les Autochtones et les engager dans la planification de l'aménagement forestier, la mise en œuvre et les récoltes dans les territoires traditionnels. L'industrie a, de plus, énormément approfondi sa compréhension et respecte beaucoup plus la nécessité de protéger nombre de valeurs et d'utilisations traditionnelles de la forêt. Depuis une décennie, il y a moins de confrontations, davantage de conversations, un plus grand respect mutuel et une meilleure collaboration dans les activités économiques, ce qui a donné des avantages tangibles aux Premières nations et amélioré les résultats définitifs pour les entreprises.

Environnement Canada a collaboré avec la province de la Colombie-Britannique et des groupes des Premières nations pour élaborer une approche novatrice du développement durable dans la forêt pluviale de Great Bear. Le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique attribueront, dans ce cas, 30 millions de dollars chacun aux initiatives de développement durable pour les Premières nations dans le secteur du projet, par exemple, l'écotourisme et la culture de plantes médicinales traditionnelles. Un groupe d'organismes philanthropiques privés versera aussi 60 millions de dollars pour divers projets de conservation. Plus de 1,8 million d'hectares de secteurs protégés découlent de la planification de l'utilisation des terres provinciales en Colombie-Britannique, et d'autres secteurs feront l'objet d'une gestion attentive pour la foresterie durable.

Sur la scène internationale, Ressources naturelles Canada a collaboré avec AECI et AINC à la présentation d'ateliers d'acquisition de capacités aux Philippines, à la demande de la Commission nationale des peuples autochtones (CNPA), pour renforcer la capacité institutionnelle de traiter des enjeux liés aux Autochtones, aux terres et à l'exploitation minière. La participation du Canada a ciblé l'échange de pratiques d'avant-garde des Autochtones et de l'industrie canadienne et des outils d'information, notamment, le [Guide d'information minière pour les communautés autochtones](#).

2. Évaluations intégrées du potentiel socioéconomique et environnemental des terres

Afin de comprendre le potentiel économique et environnemental des ressources en sols au Canada, il faut aussi comprendre l'éventail complet des répercussions de l'exploitation des ressources. La [planification communautaire globale](#) est un outil important pour atteindre le développement communautaire durable. Elle aide les collectivités des Premières nations à élaborer une vision à long terme de leurs collectivités, ainsi qu'un plan approfondi intégré pour atteindre cette vision. C'est un processus de planification orienté, conçu et appliqué par la collectivité pour la collectivité. Il s'agit d'un processus continu qui considère tous les aspects de la vie communautaire, par exemple, la régie, les terres et les ressources, la santé, le développement de l'infrastructure, la culture, les enjeux sociaux et l'économie.

La [base de données sur les collectivités](#) (BDC) est une ressource sans frais téléchargée sur Internet qui fournit aux collectivités et aux gouvernements des renseignements cohérents, fiables et accessibles sur les facteurs économiques et démographiques au niveau communautaire. Elle

peut servir à la planification communautaire, à la détermination de nouvelles occasions d'affaires, au tracé de profils communautaires et régionaux, à la rédaction de propositions et à l'élaboration de politiques et de programmes. Lancée à l'automne 2006, la BDC a jusqu'ici fait l'objet d'excellents commentaires de la part des utilisateurs de l'ensemble du Canada. Les plans futurs pour la BDC comprennent l'ajout de données plus récentes, des négociations avec d'autres ministères pour intégrer de nouvelles données d'intérêt pour les collectivités et la recherche de moyens d'améliorer le site et son accessibilité.

3. Programmes communautaires locaux visant à accroître de façon durable la productivité des terres et à utiliser au mieux les ressources en eau

Le développement durable et l'utilisation efficiente des ressources sont plus efficaces lorsque les collectivités locales (définies socialement ou géographiquement) dirigent les initiatives. Affaires indiennes et du Nord Canada attribue le financement aux Premières nations et aux organismes techniques des Premières nations pour soutenir le Programme de services itinérants de formation, principal moyen pour la majorité des exploitants des Premières nations d'obtenir la formation nécessaire pour exploiter des réseaux d'alimentation en eau. Le programme envoie des experts qualifiés qui vont d'une collectivité à l'autre et donnent de la formation pratique aux exploitants. Ce programme et le Programme des opérations de la salubrité de l'eau garantissent que toutes les Premières nations ont accès jour et nuit à du soutien technique provenant de lignes d'assistance et de professionnels agréés qui surveillent sur place les stations de traitement des eaux.

Le nombre d'exploitants de réseau de traitement des eaux qui ont atteint le premier niveau d'agrément ou mieux est passé de 8 p. 100 de tous les exploitants en 2003 à 37,4 p. 100 en 2007, et 875 exploitants de réseau de traitement des eaux et des eaux usées reçoivent une formation continue. Le programme a pris de l'expansion et il est offert à toutes les Premières nations. La formation est aussi adaptée pour garantir que les exploitants obtiennent l'agrément au titre des régimes provinciaux.

Les processus intégrés de gestion et de planification des ressources axés sur la collectivité ou le paysage, comme la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et l'adoption de plans agroenvironnementaux équivalents (APAE), donnent l'occasion de cibler stratégiquement les enjeux d'importance de l'eau et des terres. La GIRE et l'APAE permettent l'identification locale, le ciblage stratégique et la réponse aux enjeux environnementaux. La GIRE est un processus de planification multisectoriel avec de multiples intervenants appliqué habituellement selon les bassins hydrographiques pour faire la gestion holistique des ressources naturelles et des systèmes humains en équilibre avec les besoins sociaux, économiques et environnementaux. L'APAE est un processus de planification itératif orienté par les agriculteurs pour cerner et considérer les risques agroenvironnementaux dans une région ou un secteur géographique afin d'obtenir des avantages environnementaux cumulatifs. Les processus de la GIRE et de l'APAE comprennent l'information et la sensibilisation, l'examen, l'évaluation des risques, la désignation des enjeux, l'établissement de buts, la surveillance et l'évaluation. Les provinces et les territoires sont principalement chargés de la gestion des ressources et ont le mandat d'assurer la prestation de la GIRE dans leur secteur de compétence. Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille avec les provinces, les territoires, les Premières nations et Environnement Canada pour soutenir les initiatives de GIRE.

4. Élaboration et utilisation d'indicateurs d'exploitation des terres et d'instruments de surveillance connexes

Statistique Canada surveille les changements liés à la terre, dans le cadre d'une composante du Système des comptes de l'environnement et des ressources du Canada (SCERC), qui a été

élaboré pour mesurer le lien entre l'économie et l'environnement. Le but est de faire le suivi des changements des terres à l'aide de l'élaboration de matrices et d'indicateurs de l'utilisation des terres et du changement de la couverture végétale. Des exemples de ces indicateurs comprennent ceux qui décrivent la perte de terres agricoles fiables à cause de l'expansion urbaine et la diminution du nombre de terres agricoles fiables comparativement aux terres cultivées.

Le gouvernement du Canada a établi le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA) pour aider à garantir que l'industrie agricole est en voie de devenir un leader de la production responsable sur le plan environnemental, tout en améliorant la qualité de l'air, de l'eau et du sol et en conservant la biodiversité. Atteindre la durabilité environnementale en agriculture est devenu plus que jamais un défi complexe et pressant. Les préoccupations environnementales dans certains secteurs sont une contrainte directe à la croissance et pourraient avoir de plus en plus de répercussions sur la capacité de l'industrie agricole de servir les marchés internationaux actuels et de faire concurrence pour déboucher sur de nouveaux marchés. Aux fins de la gestion efficace de ces préoccupations, il est important de comprendre d'abord les pressions et les occasions en présence sur le plan de la durabilité environnementale. En 1993, en réponse au besoin d'information agroenvironnementale et pour évaluer les répercussions des politiques agricoles sur l'environnement, AAC a commencé à élaborer un ensemble d'indicateurs agroenvironnementaux pour déterminer comment les conditions environnementales en agriculture changent avec le temps et comment expliquer ces changements. Les résultats de ce travail ont été publiés en février 2000 dans un rapport intitulé [L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le Projet des indicateurs – 2000](#). AAC continue de renforcer sa capacité d'élaborer et d'améliorer constamment des indicateurs agroenvironnementaux et les outils qui comportent l'utilisation de ces indicateurs. Les indicateurs de la qualité du sol, comme le vent, l'eau et l'érosion attribuable au travail du sol, le carbone organique dans le sol et la désertification, sont inscrits dans le PNARSA. D'autres indicateurs surveillent la gestion environnementale des exploitations agricoles, la qualité de l'eau et de l'air, la biodiversité et l'industrie des boissons et aliments. Un rapport d'étape intitulé [L'agriculture écologiquement durable au Canada : Série sur les indicateurs agroenvironnementaux – Rapport n° 2](#) a été publié en 2005.

Un nouvel [Inventaire forestier national](#) axé sur le lotissement présente la mesure et la surveillance précises en temps opportun du développement durable des forêts nationales du Canada. À l'aide de la collecte de l'information et des rapports selon un ensemble de normes uniformes, la présentation de rapports logiques est possible au pays. L'information donnera les éléments essentiels de l'emplacement des forêts et des changements avec le temps. L'Inventaire forestier national assurera aussi une structure pour la collecte de données supplémentaires sur la santé et la productivité des forêts, la biodiversité et les valeurs sociales et économiques que soutiennent les forêts.

5. Programmes à long terme de préservation et de remise en état des terres visant à enrayer leur dégradation

Le gouvernement du Canada a entrepris de nombreux projets de recherche liés à la terre partout au pays pour comprendre et améliorer la santé et la durabilité des paysages du Canada. Le gouvernement fédéral soutient aussi actuellement de nombreux programmes liés à la terre afin de favoriser la gestion et l'utilisation appropriées et durables des ressources liées à la terre, et il en assure la prestation au Canada et à l'étranger.

L'adoption de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* en 1935 a débouché sur la création de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. La loi prévoit l'adoption de méthodes de gestion des terres pour garantir le rétablissement des terres touchées par la sécheresse et

l'érosion ultérieure. L'une des premières étapes que l'ARAP a franchie pour traiter du grave problème de l'érosion du sol a été la création du Programme de pâturages communautaires, en collaboration avec les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba. Ce programme comprend aujourd'hui 85 pâturages qui englobent 930 000 hectares.

L'objectif premier du Programme de pâturages communautaires est de conserver les ressources en sols et de les protéger contre la détérioration future à cause de la sécheresse, tout en utilisant les terres surtout pour l'élevage et le pâturage du bétail. La mission du Programme de pâturages communautaires est la gestion de prairies productives et biodiversifiées et la promotion de pratiques et de l'utilisation des terres de façon responsable sur le plan environnemental. Le programme y arrive en utilisant les précieuses ressources en sols pour ajouter à l'élevage du bétail. Il offre aussi aux intervenants de l'expertise et des services pour l'utilisation durable de l'eau et des terres en élaborant et en communiquant les pratiques exemplaires en agriculture.

Le [Programme des brise-vent des Prairies](#) de l'ARAP offre du soutien technique pour accroître la durabilité des exploitations agricoles et la protection des ressources en sols et en eau. Des arbres et des semis d'arbrisseaux sont à la disposition des propriétaires des prairies qui veulent aménager des brise-vent pour protéger la ferme, les champs et la faune, ainsi que pour la conservation et d'autres plantations agroforestières. Le Programme des brise-vent des Prairies a permis depuis dix ans d'aménager 7 539 km de brise-vent dans les champs et de protéger plus de 143 000 ha de sol agricole contre l'érosion éolienne. Le Programme fournit l'aide technique pour montrer comment le boisement peut soutenir l'agriculture durable en améliorant l'humidité du sol et en réduisant l'érosion et les besoins d'énergie. Les chercheurs en agroforesterie du Centre des brise-vent élaborent de nouvelles espèces d'arbres et des utilisations pour les essences actuelles et nouvelles.

L'[Initiative nationale de planification environnementale à la ferme \(PEF\)](#) aide le secteur agricole à cerner ses répercussions sur l'environnement et à promouvoir l'expansion des activités d'intendance. Des agriculteurs, à titre individuel, utilisent ces plans pour déterminer systématiquement les risques et les avantages environnementaux à partir de leur propre exploitation agricole et pour élaborer des plans d'action afin d'atténuer les risques. Le processus de PEF permet aux agriculteurs d'établir les priorités pour les interventions qui traitent des préoccupations environnementales à la ferme et celles qui servent l'intérêt du public. Les producteurs qui élaborent un PEF peuvent être admissibles à une aide technique et financière pour appliquer leur plan d'action à la ferme par le truchement du Programme national de gérance agroenvironnementale. Jusqu'ici, 70 000 agriculteurs canadiens ont participé à la PEF et plus de 49 000 ont élaboré et appliqué un PEF pour leur exploitation agricole.

Le [Programme de couverture végétale du Canada](#) est une initiative visant à aider les producteurs à améliorer les pratiques de gestion des prairies, à protéger la qualité de l'eau, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la biodiversité et l'habitat de la faune. Il comprend quatre composantes : la conversion des terres sensibles sur le plan environnemental en couverture végétale vivace; l'amélioration de la gestion des terres agricoles situées près des plans d'eau; de l'aide technique pour que les producteurs adoptent des pratiques de gestion bénéfiques; le boisement sur les terres agricoles. Ce programme est le plus récent d'une série de programmes de conservation et de couverture végétale permanente axés surtout sur la conversion des terres de cultures fragiles en couverture végétale vivace; le résultat est la conversion de 185 000 ha de terre en couverture végétale vivace.

Le [Programme national de gérance agroenvironnementale](#) (PNGA) offre de l'aide financière et technique pour soutenir les producteurs agricoles et gestionnaires de terres qui veulent appliquer des pratiques de gestion bénéfiques. Les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) sont des

pratiques de gestion des exploitations agricoles qui réduisent au minimum et atténuent les répercussions et les risques pour l'environnement en maintenant ou en améliorant la qualité du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité, qui garantissent la santé et la durabilité à long terme des ressources naturelles utilisées pour la production agricole et qui soutiennent la viabilité économique et environnementale à long terme de l'industrie agricole. Étant donné que les paysages agricoles, les pratiques agricoles et les risques environnementaux éventuels varient au Canada, le Programme national de gestion agroenvironnementale a été conçu pour donner aux provinces la souplesse nécessaire pour soutenir des PGB qui s'appliquent aux priorités régionales. Le PNGA garantit que les 30 PGB admissibles dans le cadre du programme sont acceptables à l'échelon national et sont appropriées en région, et il soutient ainsi l'objectif du Canada qui veut être reconnu comme leader de la production agricole responsable sur le plan environnemental. Le PNGA a soutenu jusqu'ici plus de 20 000 projets de PGB dans l'ensemble du Canada.

Le gouvernement du Canada fait régulièrement appel à son expertise interne pour mousser la politique étrangère et les objectifs commerciaux du Canada. L'expertise concernant la gestion de l'eau et des terres, par exemple, vise à aider l'ACDI et AAC dans diverses activités internationales. Ces projets vont de petites initiatives de quelques centaines de milliers de dollars sur plusieurs semaines ou mois à des projets de plusieurs millions de dollars sur huit à dix ans. L'ARAP est intervenue dans plus de 20 pays jusqu'à maintenant.

- **Éthiopie.** L'ARAP est l'agent d'exécution canadien (AEC) pour un projet de 7,5 millions de dollars de l'ACDI. Le thème est la récupération de l'eau et le renforcement institutionnel. Le projet a commencé en 1998 et a pris fin en mars 2007. L'ACDI et le gouvernement de l'Éthiopie ont jugé que le projet a été une réussite même si on a dû franchir nombre d'obstacles graves.
- **Sri Lanka et Maldives.** L'ACDI et l'ARAP offrent maintenant de la formation en gestion du sol et de l'eau aux gouvernements du Sri Lanka et des Maldives pour qu'ils assurent une meilleure gestion des sols et des formations aquifères contaminés par le tsunami.
- **Chine.** L'ARAP fournit une importante expertise technique pour le Projet de développement durable en agriculture, une initiative de plusieurs millions de dollars de l'ACDI. L'expertise est surtout liée à la gestion des pâturages, et l'ARAP donne de la formation en Chine et au Canada. Un gestionnaire technique de l'ARAP a été détaché de la DGSIM tout récemment à titre de gestionnaire du projet en Chine.

| |
|--|
| 6. Promotion de la participation pleine et équitable des femmes aux décisions concernant les terres; prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et stratégies concernant les terres |
|--|

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) collabore avec la [Coalition internationale pour l'accès à la terre](#) (CIT) afin d'améliorer l'accès des femmes pauvres en milieu rural à la terre, à la propriété et à d'autres ressources productives. L'accent est mis sur la compréhension de la problématique homme-femme et sur les relations sociales et de pouvoir qui régissent le régime foncier pour soutenir l'accès sûr aux ressources en pratique. Le CRDI a demandé à la CIT de faire des études sous-régionales des lois et politiques actuelles liées au mode d'occupation des terres, aux processus de décentralisation et à leurs répercussions sur les iniquités entre les sexes en ce qui a trait au titre de propriété, à l'utilisation/la propriété et à la prise de décisions. Ceux qui font le travail examinent aussi comment les femmes ont accès à la terre et aux ressources en pratique, et ils obtiennent des données probantes sur la façon dont l'accès à la terre change la position économique des femmes.

7. Amélioration des systèmes d'information et utilisation de systèmes d'information géographique pour la planification et la gestion intégrées des terres

Le Secteur des sciences de la Terre (SST) de Ressources naturelles Canada travaille sur la scène internationale pour accroître l'efficacité de ses contributions dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le SST a entrepris notamment le projet de géoscience de 50 millions de dollars sur sept ans intitulé « [Projet andin multinational : collectivités géoscientifiques andines \(PAM : CGA\)](#) », en collaboration avec des pays des Andes, pour traiter de la gestion des dangers naturels, et le projet a connu un franc succès. Le dialogue du Canada avec la région des Andes a été renforcé et institutionnalisé grâce au projet, qui a traité des enjeux entre régions et pays, notamment l'atténuation des dangers naturels, la préparation préalable aux catastrophes, la planification de l'utilisation des terres, la régie, la migration et le développement économique et social.

Le Service national d'information sur l'agroclimat (SNIA) du Canada a été créé en 2001 pour surveiller et analyser les conditions agroclimatiques dans le but d'aider l'industrie agricole à mieux se préparer et à réagir à la température. Le SNIA surveille la sécheresse et d'autres conditions sur les terres agricoles causées par les excès du climat et la température extrême, et il fait des mises à jour presque en temps réel sur Internet. Il surveille et évalue aussi les conditions actuelles et éventuelles de la sécheresse au Canada, évalue les amorces régionales de la sécheresse, interprète les prévisions météorologiques pour l'agriculture, élabore des bases de données nationales pour l'évaluation des tendances climatiques historiques et des scénarios probables de variabilité future à cause d'un climat changeant. Le SNIA travaille aussi avec d'autres responsables d'initiatives et organismes gouvernementaux afin de fournir des outils liés à l'agroclimat pour soutenir les politiques et les décisions.

Le [Service national d'information sur les terres et les eaux](#) (SNITE) est un service sur Internet élaboré pour donner accès en direct à de l'information agroenvironnementale dans le but d'aider les Canadiens à prendre des décisions responsables concernant l'utilisation des terres. AAC dirige le projet en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des administrations municipales, territoriales et provinciales, des organisations non gouvernementales, des groupes de producteurs et de l'industrie et des établissements d'enseignement. Le SNITE nouera un lien entre les renseignements agroenvironnementaux provenant de ces sources dispersées et le résultat sera téléchargé sur Internet.

Le SNITE assurera de l'information géospatiale, des outils de soutien des décisions et des améliorations de la collecte de données nationales, de l'analyse et des rapports, et il soutiendra ainsi un certain nombre de programmes environnementaux. Ce service avantagera le secteur agricole et tous les Canadiens parce qu'il contribuera à l'élaboration de meilleures politiques agroenvironnementales. Il approfondira la sensibilisation du public à la liaison entre l'agriculture et l'environnement, et il améliorera la gestion des risques et la prise de décisions concernant l'utilisation des terres.

L'élaboration du SNITE optimisera d'autres efforts en vue de réduire les risques agricoles et de mieux utiliser les ressources de la terre, du sol, de l'eau et de la biodiversité du Canada. Ces efforts comprennent des initiatives de désignation de pratiques de gestion bénéfiques qui protègent les terres contre l'érosion éolienne et hydrique, améliorent la qualité de l'eau et l'approvisionnement, accentuent la biodiversité et haussent le piégeage du carbone dans le sol, des initiatives pour aider les producteurs à adopter ces pratiques pour la gestion du sol, des éléments nutritifs et du bétail, ainsi que des initiatives pour mesurer la performance environnementale de l'agriculture canadienne et en faire le suivi.

La tenue à jour, l'élaboration et la distribution publique de données sur les ressources en sols pour le Canada constituent l'un des principaux secteurs d'activité d'AAC. Ces données sont conservées dans la Base nationale de données sur les sols, un élément du Système d'information sur les sols du Canada (SISCan). La BNDS contient des cartes numériques des sols et des données pour toutes les régions du Canada à diverses échelles, y compris les produits d'information de Pédopaysages du Canada, le Cadre écologique national pour le Canada, des cartes régionales des sols et des rapports, ainsi qu'une base de données sur des sites en particulier. Le site Web SISCan-SNITE présente aussi plusieurs applications interactives en direct, des centaines de rapports de levé des sols historiques, des manuels techniques et des cartes non numériques disponibles en fichiers PDF pour affichage et téléchargement.

8. Stratégies d'aménagement urbain visant à maîtriser la croissance des villes, à limiter leur expansion tentaculaire et à réduire le nombre de personnes pauvres dans les zones urbaines et rurales

L'expansion urbaine tentaculaire ainsi que la perte et la fragmentation des terres agricoles sont d'importants enjeux dans de nombreuses régions au Canada. Afin qu'il en soit traité, AAC soutient les administrations de la planification de l'utilisation des terres, les initiatives de planification de l'utilisation des terres des administrations locales et provinciales, les décideurs locaux non officiels qui ont l'expertise, les outils d'aide à la prise de décisions et les données économiques et environnementales sur le secteur agricole, y compris :

- les systèmes environnementaux (p. ex., l'air, la biodiversité, le sol, l'eau et leurs interactions);
- les systèmes de production agricole durable;
- les systèmes en milieu rural (p. ex., la communication, la prestation de programmes, la mesure et l'évaluation des répercussions sur les collectivités rurales et leur bien-être économique);
- les partenariats pour la planification de l'utilisation des terres;
- l'élaboration d'outils et de l'information environnementale qui soutient et informe les décideurs locaux et régionaux de la planification de l'utilisation des terres agricoles;
- le savoir et les systèmes d'information.

9. Recherche nationale sur les régimes fonciers locaux et sur les technologies écologiques, adaptées et à faible coût, et prestation de services de vulgarisation connexes

Étant donné les occasions et défis nombreux dans le secteur agricole du Canada au début du XXI^e siècle et parce que l'agriculture est une responsabilité que partagent les administrations publiques, le gouvernement fédéral a annoncé, en juin 2002, l'adoption du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) du Canada, une initiative fédérale-provinciale-territoriale. Tous les territoires et toutes les provinces ont conclu des accords de mise en oeuvre avec le gouvernement fédéral selon ce cadre conçu pour que l'agriculture canadienne puisse adopter une position de leader mondial de la salubrité des aliments, de l'innovation et de la production d'aliments respectueuse de l'environnement. Le CSA comprend cinq volets : la gestion des risques de l'entreprise, la salubrité et la qualité des aliments, la science et l'innovation, l'environnement et le renouveau.

En ce qui a trait aux terres, le volet sur l'environnement du CSA établit des objectifs pour la réduction de l'érosion et l'augmentation du carbone dans le sol. Le CSA engage aussi les administrations fédérale, provinciales et territoriales à mettre à la disposition des décideurs en matière d'utilisation des terres des outils et de l'information environnementale qui soutiennent et étoffent la gestion et la planification locales et régionales de l'utilisation des terres.

Les premières discussions sur la prochaine politique agricole et agroalimentaire pour le Canada reconnaissent le rôle des systèmes d'utilisation des terres agricoles et des pratiques de gestion des terres qui ont des répercussions positives et négatives sur l'environnement en général et sur la

durabilité des ressources en sols en particulier. On a aussi reconnu le rôle que ces systèmes et pratiques joueront pour répondre aux attentes toujours grandissantes des consommateurs au sujet de la salubrité et de la qualité des aliments produits sur les terres agricoles du Canada.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture prend fin en 2008. Les ministres de l'Agriculture du gouvernement du Canada, des provinces et des territoires ont convenu en principe, en juin 2007, d'une vision pour l'avenir intitulée [Cultivons l'avenir](#). Elle constitue l'assise du travail des administrations fédérale, provinciales et territoriales en vue d'élaborer un nouveau cadre stratégique pour l'agriculture.

AAC élabore actuellement une Stratégie relative aux terres agricoles afin d'étoffer l'élaboration de politiques et de programmes futurs visant à garantir que le capital naturel inhérent aux paysages agricoles soit géré de façon à soutenir sa capacité de production à l'avenir. La stratégie désigne à cette fin les enjeux prioritaires qui ont des répercussions sur la durabilité des terres agricoles au Canada, ainsi que les résultats stratégiques à atteindre.

L'Évaluation des pratiques de gestion bénéfiques à l'échelle des bassins hydrographiques mesure le rendement économique et environnemental des PGB à l'échelle des petits bassins hydrographiques dans sept sites régionaux au Canada. Cela donnera une information précieuse sur le lien qui existe entre les pratiques de gestion agricole courantes (p. ex., techniques de gestion du fumier et des cultures couvre-sol permanentes) et les principaux indicateurs environnementaux (p. ex., qualité de l'eau).

10. Application écologique, efficace et efficiente de méthodes d'accroissement de la fertilité des sols et de lutte dirigée en agriculture

De nombreux projets de recherche liés à la terre et au sol sont en cours au Canada afin de comprendre et d'améliorer la santé et la durabilité des sols et des paysages agricoles du Canada. Parmi ces projets de recherche, mentionnons les suivants : élaboration de techniques de fertigation (fertilisation par l'irrigation) afin d'optimiser la qualité du sol de la rhizosphère; établissement de méthodes d'utilisation efficace, durable et respectueuse de l'environnement des éléments nutritifs appliqués au sol; élaboration de techniques d'épandage efficace du fumier qui améliorent la qualité du sol et évitent la charge en éléments nutritifs dans l'écosystème situé à proximité; élaboration de procédures et d'interprétations améliorées des analyses de sol; évaluation de l'efficacité de pratiques contre l'érosion pour réduire le ruissellement et la perte de sol; mesure des répercussions des métaux lourds sur l'écosystème des sols.

Initiative mixte d'AAC et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada, le Programme de réduction des risques liés aux pesticides cible la réduction des risques liés aux pesticides utilisés dans l'industrie agricole et agroalimentaire. Ils comprennent les risques pour la santé humaine, pour la biodiversité à cause des répercussions sur des organismes non visés, ainsi que pour l'air, l'eau et le sol. Le programme établit une structure pour aider les agriculteurs à élaborer et à appliquer des stratégies de réduction des risques liés aux pesticides. Il vise des cultures sélectionnées et les enjeux prioritaires de la lutte dirigée déterminés après consultation avec des intervenants à l'échelon national. Le programme offre le financement et le soutien réglementaire pour l'application des stratégies élaborées.